

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI DES GREVES ET DES LOCKOUTS—*Suite.*M. E. M. Macdonald—*Suite.*

tout diffèrent dépassant les limites d'un Etat—3146; aperçu législation des E.-U.—3146; toutes ces législations indiquent que nous ne saurions mieux faire que légiférer dans le sens indiqué dans ce bill—3146; rapport du congrès de conciliation industrielle tenu à New-York en décembre 1901—3147; opinion E. E. Clarke, grand chef conducteur de l'union des chefs de train de l'Amérique—3148; opinion J. Mitchell—3148; proposition résumant les vues du congrès—3149; conciliation et enquête, opinion publique rendant jugement final—3149; au Canada pas de classe supérieure, ni inférieure—3150; pas de compartiments de caste—3150; l'opinion publique est assez forte pour assurer à tous un traitement équitable—3150; en somme, le chef de l'opposition reconnaît dans le bill de l'hon. Lemieux une tentative satisfaisante de solution partielle du grand problème ouvrier—3150; le Canada est à l'époque de formation, il a la tâche de former une démocratie fière d'elle-même—3150; d'assurer l'avancement, non seulement de la classe ouvrière, mais de ses capitalistes—3151; ce bill est un pas fait dans la bonne voie—3151.

M. T. S. Sproule—N'est pas en faveur de l'arbitrage obligatoire sans la création préalable d'un bureau de conciliation—3151; en Australie les deux fonctionnent simultanément—3151; opinion juge William—3151; opinion Henry Desmarests Lloyd—3151; le succès du système en Nouvelle-Zélande est un fort argument en faveur de son application à d'autres pays—3152.

M. A. M. Beauparlant—Bill soumis est un effort généreux et une tentative heureuse—3153; procédure soumise analogue à celle des tribunaux—3153; les conflits commerciaux ont leurs tribunaux, il est bon que les conflits sociaux aient aussi les leurs, comme bientôt les conflits internationaux—3153; sans tribunaux, solution des conflits abandonnée à la force—3153; pour cette raison législation non seulement acceptable, mais désirable—3153; bonne entente district St-Hyacinthe, mais législation nécessaire pour cas généraux—3154; question d'extension de la loi à d'autres industries au gré du gouvernement délicate, prérogatives législatives du parlement—3154; vaut mieux que représentants des régions intéressées soient consultés—3154; approuve que l'observance des décisions rendues ne soit pas compulsive—3154; la plus sûre solution des conflits ouvriers est l'amélioration de l'éducation des masses—3155; éducation de l'enfant, discours du sénateur Beveridge—3156; initiative particulière Carnegie, Strathcona—3158.

M. F. D. Monk—Pas de renseignements suffisants pour passer une loi aussi draconienne—3158; l'attitude de M. Borden—3158; aucun précédent à cette loi, dans aucun pays—3158; louanges à sir W. Mulock exagérés—3159; a simplement incorporé dans nos lois quelques lois de Nouvelle-

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI DES GREVES ET DES LOCKOUTS—*Suite.*M. F. D. Monk—*Suite.*

Zélande—3159; sans doute a mis en marche Bureau du Travail—3159; mais très secondé par M. Mackenzie King—3160; et M. King a encore beaucoup à apprendre—3160; le ministre n'a apporté aucune approbation du bill émanant d'Associations ouvrières—3160; ni de chefs de grands services publics—3160; grave atteinte à liberté individuelle—3160; patron ne pourra plus congédier un employé pendant toute la durée des procédures de conciliation et d'arbitrage—3160; de même, ouvrier ne peut plus quitter travail—3161; question de juridiction—3161; ce bill porte atteinte aux droits civils, prolonge la durée d'un contrat—3161; constitutionnalité de la loi—3162; pour légiférer en matière ouvrière, il faut une certitude absolue—3162; il faut donc enquête approfondie—3162; si ce remède est si simple et si bon comment se fait-il qu'on n'y ait pas songé en Angleterre et aux Etats-Unis?—3163; demande du délai—3163; toute loi ou toute association restreignant la liberté du commerce ou de l'industrie a toujours été considérée en Angleterre comme illégale—3163; histoire de guilds et de syndicats—3164; acte des Trades-Unions de 1871; texte—3164; portée de la loi; bornes imposées à la reconnaissance des associations—3165; reconnaissance des unions dans le bill Lemieux, conséquences—3166; nécessité d'amender la loi des corporations syndicales—3166; loi relative aux complots et à la protection de la propriété, 1875—3167; les deux seules lois anglaises en la matière—3167; jamais tentative législative de ce genre faite dans aucun pays; donc, ne saurait avoir notre approbation—3168; à moins de décréter que tous les actes défendus relèvent de la juridiction criminelle, il y a empiètement—3168.

M. A. Verville—Au fond des conflits ouvriers il y a toujours l'argent—3169; comme la chasse à l'argent est générale, il y aura toujours des conflits—3169; on aura beau accumuler les enquêtes on ne changera rien à cela—3169; les ouvriers sont pour la conciliation et l'arbitrage—3169; ce sont les patrons qui refusent aussitôt qu'ils ont des associations formées entre eux—3169; le Builders Exchange à Montréal et la grève des charpentiers menuisiers—3170; les ouvriers veulent bien la liberté pour les patrons, mais ils en veulent un peu pour eux—3170; n'approuve pas toutes les dispositions du bill, mais se rallie au principe qu'il consacre—3170; permettra un rapprochement destiné à être fructueux—3170; est en faveur de l'arbitrage obligatoire—3170; les ouvriers n'ont pas peur de laisser le public voir clair dans leurs associations—3170; les manufacturiers et autres ont peur, si l'arbitrage devient obligatoire, que le public puisse mettre le nez dans leurs affaires et dans leur association, connaisse leurs manigances et perçoive l'origine de leur fortune—3170; aussitôt qu'il arrive un conflit, c'est le parti qui rallie